

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,
Vu l'avis de la Commission de la Recherche en date du 17 septembre 2013 concernant la nomination de M. GASPARINI à la Direction de l'ED 67,
Vu l'avis du Conseil de l'ED 67 en date du 28 juin 2013 concernant la nomination de M. GASPARINI à la Direction de l'ED 67,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Eric GASPARINI, Professeur des Universités, est nommé Directeur de l'Ecole Doctorale 67 « Sciences Juridiques et Politiques », à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 septembre 2013


Yvon Berland
Président de l'Université d'Aix-Marseille

